

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : japoirier-cshc-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/817263f4ade409502eba874c>

Date d'obtention : 2026-04-09 16:01:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet de réduire le distribution de photos et de récidive chez les élèves du secondaire. Le processus est en moyenne de 4 jours, ce qui réduit aussi les méfaits. La trousse Sexto permet d'intervenir auprès d'adolescents du premier et deuxième cycle en préservant le lien entre les jeunes et le membre du personnel. La trousse pose des questions ouvertes afin d'éviter de mettre les mots à la bouche à l'élève. En aucun cas les intervenants en milieu scolaire sont mandataires du service de polices. Une intervention avec la trousse Sexto peut s'enclencher seulement lorsque des élèves de l'école sont impliqués. L'intervenant qui amorce la trousse Sexto ne doit jamais voir ni avoir accès au contenu (photos, vidéos) que l'élève a en sa possession. Si l'acte est de nature malveillante, un policier (PIMS) doit être avisé, et le cellulaire doit être confisqué.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation changera mes futurs interventions en les orientant vers la victime, mais aussi en les uniformisant. Je vais m'assurer de prendre en compte la victime, des facteurs aggravants et minimisants et d'assurer une prise en charge rapide. Mes futures interventions préserveront la dignité et le lien de confiance entre l'élève et moi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire particulièrement attention à la préservation du lien entre le personnel scolaire et l'élève. Je vais agir rapidement et efficacement auprès des jeunes concernés pour réduire les méfaits.